

## SECTION 06

Notes.

1.- A) Tout produit (autre que les minerais de métaux radioactifs), répondant aux spécifications du libellé de l'un des n°s 28.44 ou 28.45, devra être classé sous cette position, et non dans une autre position de la Nomenclature.

B) Sous réserve des dispositions du paragraphe A) ci-dessus, tout produit répondant aux spécifications du libellé de l'un des n°s 28.43, 28.46 ou 28.52, devra être classé dans cette position et non dans une autre position de la présente Section.

2.- Sous réserve des dispositions de la Note 1 ci-dessus, tout produit qui, en raison, soit de sa présentation sous forme de doses, soit de son conditionnement pour la vente au détail, relève de l'un des n°s 30.04, 30.05, 30.06, 32.12, 33.03, 33.04, 33.05, 33.06, 33.07, 35.06, 37.07 ou 38.08, devra être classé sous cette position et non dans une autre position de la Nomenclature.

3.- Les produits présentés en assortiments consistant en plusieurs éléments constitutifs distincts relevant en totalité ou en partie de la présente Section et reconnaissables comme étant destinés, après mélange, à constituer un produit des Sections VI ou VII, sont à classer dans la position afférente à ce dernier produit, sous réserve que ces éléments constitutifs soient :

a) en raison de leur conditionnement, nettement reconnaissables comme étant destinés à être utilisés ensemble sans être préalablement reconditionnés;

b) présentés en même temps;

c) reconnaissables, de par leur nature ou leurs quantités respectives, comme complémentaires les uns des autres.

### CHAPITRE 33

#### HUILES ESSENTIELLES ET RESINOIDES; PRODUITS DE PARFUMERIE OU DE TOILETTEPREPARES ET PREPARATIONS

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

a) les oléorésines naturelles ou extraits végétaux des n°s 13.01 ou 13.02;

b) les savons et autres produits du n° 34.01;

c) les essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate et les autres produits du n° 38.05.

2.- Aux fins du n° 33.02, l'expression substances odoriférantes couvre uniquement les substances du n° 33.01, les ingrédients odoriférants extraits de ces substances et les produits aromatiques obtenus par voie de synthèse.

3.- Les n°s 33.03 à 33.07 s'appliquent notamment aux produits même non mélangés (autres que les eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles), propres à être utilisés comme produits de ces positions et conditionnés pour la vente au détail en vue de leur emploi à ces usages.

4.- On entend par produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques au sens du n° 33.07, notamment les produits suivants : les petits sachets contenant une partie de plante aromatique; les préparations odoriférantes agissant par combustion; les papiers parfumés et les papiers imprégnés ou enduits de fards; les solutions liquides pour verres de contact ou pour yeux artificiels; les ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de parfum ou de fards; les produits de toilette préparés pour animaux.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
<b>33.01</b>	<b>HUILES ESSENTIELLES (DETERPENEES OU NON), Y COMPRIS CELLES DITES</b>											
3301.1200.00	-- D'orange	QA	10		18							
3301.1300.00	-- De citron	QA	10		18							
3301.1900.00	-- Autres	QA	10		18							
3301.2400.00	-- De menthe poivrée (Mentha piperita)	QA	10		18							
3301.2500.00	-- D'autres menthes	QA	10		18							
3301.2910.00	--- De citronnelle	QA	10		18							
3301.2990.00	--- Autres	QA	10		18							
3301.3000.00	- Résinoïdes	QA	10		18							
3301.9000.00	- Autres	QA	10		18							
<b>33.02</b>	<b>MELANGES DE SUBSTANCES ODORIFERANTES ET MELANGES (Y COMPRIS LES SOLUTIONS</b>											
3302.1000.00	- Des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons	QA	10		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
<b>33.02</b>	<b>MELANGES DE SUBSTANCES ODORIFERANTES ET MELANGES (Y COMPRIS LES SOLUTIONS)</b>											
3302.9010.00	-- Des types utilisés dans la parfumerie	QA	10		18							
3302.9090.00	-- Des types utilisés dans d'autres industries	QA	10		18							
<b>33.03</b>	<b>PARFUMS ET EAUX DE TOILETTE</b>											
3303.0010.00	- Parfums liquides contenant de l'alcool	QA	20		18							
3303.0020.00	- Parfums liquides ne contenant pas d'alcool	QA	20		18							
3303.0090.00	- Autres	QA	20		18							
<b>33.04</b>	<b>PRODUITS DE BEAUTE OU DE MAQUILLAGE PREPARES ET PREPARATIONS POUR</b>											
3304.1000.00	- Produits de maquillage pour les lèvres	QA	20		18							
3304.2000.00	- Produits de maquillage pour les yeux	QA	20		18							
3304.3000.00	- Préparations pour manucures ou pédicures	QA	20		18							
3304.9100.00	-- Poudres, y compris les poudres compactes	QA	20		18							
3304.9900.00	-- Autres	QA	20		18							
<b>33.05</b>	<b>PREPARATIONS CAPILLAIRES</b>											
3305.1000.00	- Shampoings	QA	20		18							
3305.2000.00	- Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanent	QA	20		18							
3305.3000.00	- Laques pour cheveux	QA	20		18							
3305.9000.00	- Autres	QA	20		18							
<b>33.06</b>	<b>PREPARATIONS POUR L HYGIENE BUCCALE OU DENTAIRE, Y COMPRIS LES POUDRES ET</b>											
3306.1000.00	- Dentifrices	QA	20		18							
3306.2000.00	- Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)	QA	20		18							
3306.9000.00	- Autres	QA	20		18							
<b>33.07</b>	<b>PREPARATIONS POUR LE PRERASAGE, LE RASAGE OU L APRES-RASAGE, DESODORISANTS</b>											
3307.1000.00	- Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après- rasage	QA	20		18							
3307.2000.00	- Désodorisants corporels et antisudoraux	QA	20		18							
3307.3000.00	- Sels parfumés et autres préparations pour bains	QA	20		18							
3307.4100.00	-- «Agarbatti» et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	QA	20		18							
3307.4900.00	-- Autres	QA	20		18							
3307.9000.00	- Autres	QA	20		18							

#### Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prelevement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.